







Formation enregistrée sous le n°

**DOSSIER D'INSCRIPTION  
BPJEPS  
Spécialité escrime**

**Composition du dossier**

	Pièces à fournir
	Fiche de renseignements
	Contenu de la formation BPJEPS escrime <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisme de formation</li> <li>• Calendrier</li> <li>• Coût de la formation / Aide à la formation</li> <li>• Organisation détaillée de l'alternance</li> <li>• Planning hebdomadaire / Ruban pédagogique</li> <li>• Objectifs contenus de formation et volume horaire</li> <li>• Équipe pédagogique</li> </ul>
	Tests d'entrée
	Attestation de compétition Attestation d'encadrement Certificat médical
	Calendrier 2023 - 2024

Je soussigné .....

Atteste avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments du dossier.

J'ai bien pris en compte les contraintes horaires liées à cette formation, présentées dans le planning hebdomadaire.

Date limite de dépôt du dossier d'inscription le : **14 novembre 2023**

Fait le .....

Signature

Formation enregistrée sous le n°

## PIÈCES À FOURNIR

**Pièces à fournir pour que votre dossier d'inscription soit recevable :**

<input type="checkbox"/>	Fiche d'inscription normalisée avec photographie.
<input type="checkbox"/>	Copie de carte d'identité ou du passeport en cours de validité
<input type="checkbox"/>	Copies de l'attestation de recensement et du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense, <b>pour les Français de moins de vingt-cinq ans.</b>
<input type="checkbox"/>	PSC1 : Attestation de formation aux premiers secours ou prévention et secours civiques de niveau 1 ( <i>ne pas confondre avec l'Initiation à l'alerte et aux premiers secours délivré lors de la JAPD</i> ).
<input type="checkbox"/>	Certificat médical de non-contre-indication à la pratique et l'enseignement de l'escrime, datant de moins de 3 mois (en annexe)
<input type="checkbox"/>	Copies des diplômes scolaires, universitaires et professionnels.
<input type="checkbox"/>	Copies des diplômes fédéraux, animateurs, éducateurs et arbitres.

« J'ai lu, pris connaissance et fourni l'ensemble des pièces réclamées. »

Le .....

Signature

Formation enregistrée sous le n°

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS

A la formation du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation  
populaire et du sport - spécialité « escrime ».

### Le candidat :

Nom : .....

Prénoms : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

N° S.S : .....

Adresse : .....  
.....

Téléphone personnel : .....

Courriel : .....

PHOTO  
OBLIGATOIRE

### Le parcours du candidat :

Diplômes Escrime (joindre les justificatifs) :

.....  
.....  
.....  
.....

Diplômes RNCP (joindre les justificatifs) :

.....  
.....  
.....

N° de licence FFE : .....

Ligue : .....

Club origine : .....

Club saison en cours : .....

Déclaration d'activité enregistrée sous le no .11930604693  
auprès du Préfet de la région Ile de France  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Formation enregistrée sous le n°

**Situation professionnelle :**

**Êtes-vous inscrit Demandeur d'Emploi ?** **Oui** **Non**

Date d'inscription à Pôle Emploi.....

**Êtes-vous scolarisé ?** **Oui** **Non**

Si oui, établissement / filière

**Êtes-vous en situation d'emploi ?** **Oui** **Non**

À temps plein à temps partiel (Nombre d'heures mensuelles ou % ETP) .....

Quel type de Contrat : CDI / CDD / CAE / Contrat de professionnalisation / Apprentissage (rayer les  
mentions inutiles) Autres Contrats

(Préciser lequel) .....

Nom de l'entreprise .....

Adresse.....

Tel..... Fax.....

Mail.....

Nom du responsable de l'entreprise.....

Tel..... Fax.....

Mail.....

**Autre situation :**

.....

**Plan de financement envisagé :**

**OPACIF (CIF CDD/ CIF)** .....

Nom de l'organisme financeur

.....

Adresse

.....

Code Postal ..... Ville

..... Tel ..... Fax..... Mail

**Prise en charge employeur** **Oui** **Non**

**Prise en charge personnelle** **Oui** **Non**

**Stagiaire de la formation professionnelle** **Oui** **Non**

*Si réponse positive au PRFQ – Programme Régional de Formation Qualifiant – financement Région)  
Donner les estimations de prise en charge)*

UN DEVIS DE FORMATION SERA EMIS A L'ISSUE DU POSITIONNEMENT DU CANDIDAT

*Formation enregistrée sous le n*

**La structure pédagogique :**

Nom : .....

Adresse : .....

.....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

Nom du Président de la structure : .....

Nombre de licenciés dans la structure : .....

Armes pratiquées dans la structure : .....

Type de public fréquentant la structure (baby escrime, enfant, adolescent, senior, vétéran, loisir, compétition, handisport, sport adapté, artistique, entreprise, fitness...) :

.....

Type de contrat avec la structure :

.....

Profil du poste :

.....

Nombre d'heures effectuées par semaine dans la structure : .....

**Le Tuteur :**

Déclaration d'activité enregistrée sous le no .11930604693  
auprès du Préfet de la région Ile de France  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

La Certification qualité a été délivrée au  
titre de la catégorie d'action suivante :  
**ACTION DE FORMATION**

*Formation enregistrée sous le n*

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code Postal ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

Qualités / diplômes / expériences professionnelles :

.....

.....

Le tuteur intervient-il dans la structure du stagiaire : **Oui** **Non**

Si oui avec quelle fonction : .....

.....

**Perspectives d'emploi :**

Nom de la structure : .....

Type de contrat : .....

Volume horaire : .....

Date et signature du candidat

Formation enregistrée sous le n°

## FORMATION BPJEPS ESCRIME 2024

L'institut de formation de la fédération française d'escrime est habilité par la DRJSCS des Hauts de France, pour organiser la formation du BPJEPS Escrime 2024.

C'est une formation professionnelle continue, dispensée en alternance entre une structure et le centre de formation.

Cette offre de formation est, à ce jour, unique sur le territoire national. Elle s'adresse à l'ensemble des personnes désireuses de se former pour ce métier et répondant aux exigences préalables. Cette formation est ouverte aux étrangers.

La certification de cette formation délivre le titre de Prévôt d'Etat Escrime.

### Organisme de formation

Institut de Formation de la Fédération Française d'escrime (IFFE).

1. Adresse : 7 Porte de Neuilly, 93160 Noisy le Grand  
Tel : 01 87 12 30 16 – Email : [iffe@ffescrime.fr](mailto:iffe@ffescrime.fr)
2. Raison sociale : Association type loi 1901
3. Activités de l'organisme : Formation aux métiers de l'escrime
4. Numéro d'enregistrement de la déclaration d'activité en tant que prestataire de formation :  
119 306 04 693
5. Président de l'organisme : Monsieur Mario Bourdageau  
Tel : +33 6 84 10 60 85 Email : [mario.bourdageau@ffescrime.fr](mailto:mario.bourdageau@ffescrime.fr)
6. Directeur de l'institut de formation : Jean Yves ROBIN  
Tel : +33 6 12 59 68 48  
Email : [magali.carrier@ffescrime.fr](mailto:magali.carrier@ffescrime.fr)
7. Coordonnateur de la formation : Magali Carrier  
Tel : +33 6 12 59 68 48  
Email : [magali.carrier@ffescrime.fr](mailto:magali.carrier@ffescrime.fr)
8. Responsable administratif : Maéva LE BLANC  
Tel : +33 1 87 12 30 04 - Email : [maeva.leblanc@ffescrime.fr](mailto:maeva.leblanc@ffescrime.fr)

Formation enregistrée sous le n°

### Calendrier

Ouverture des inscriptions	<b>21/09/2023</b>
Clôture des inscriptions	<b>14/11/2023</b>
Dates des exigences préalables	<b>01/12/2023</b>
Dates des tests de sélection	<b>30/11/2023</b>
Dates du positionnement	<b>30/11/2023</b>
Date de début de la formation en centre	<b>15/01/2024</b>
Date de fin de la formation en centre	<b>05/12/2024</b>
Date de début de la formation en entreprise	<b>30/01/2024</b>
Date de fin de la formation en entreprise	<b>15/12/2024</b>
Nombre total d'heures de formation/ stagiaire	<b>954</b>
Nombre d'heures en centre/ stagiaire	<b>604</b>
Nombre d'heures en entreprise/ stagiaire	<b>350</b>
Nombre total d'heures dédiées aux épreuves certificatives	<b>15</b>

	<b>Pour le renouvellement de la session de formation 2025</b>
Ouverture des inscriptions	<b>19 septembre 2024</b>
Clôture des inscriptions	<b>Novembre 2024</b>
Dates des exigences préalables	<b>Novembre 2024</b>
Dates des tests de sélection	<b>Novembre 2024</b>
Dates du positionnement	<b>Novembre 2024</b>
Date de début de la formation en centre	<b>Janvier 2025</b>



Déclaration d'activité enregistrée sous le no .11930604693  
auprès du Préfet de la région Ile de France  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

La Certification qualité a été délivrée au  
titre de la catégorie d'action suivante :  
**ACTION DE FORMATION**

Formation enregistrée sous le n°

Date de fin de la formation en centre	<b>Décembre 2025</b>
Date de début de la formation en entreprise	<b>Janvier 2025</b>
Date de fin de la formation en entreprise	<b>Décembre 2025</b>
Nombre total d'heures de formation/ stagiaire	<b>954 heures</b>
Nombre d'heures en centre/ stagiaire	<b>604 heures</b>
Nombre d'heures en entreprise/ stagiaire	<b>350 heures</b>
Nombre total d'heures dédiées aux épreuves certificatives	<b>15 heures</b>

#### Coût de formation

<b>Coût pédagogique : 7 067 €</b>			<b>Pour la session de formation</b>
En OF <b>6 342 €</b>	En Alternance <b>525 €</b>	Forfait CQHA <b>200 €</b>	
<b>Frais annexes</b>			
Frais de restauration			Environ <b>2 200 €</b>
Frais d'hébergement			
Frais de transport			Environ <b>3 000 €</b>

#### Aide à la formation

Cette formation délivre un diplôme d'État inscrit au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles).

À ce titre, ce diplôme est éligible à la formation professionnelle pour les salariés.

Les stagiaires, non-salariés ou non éligibles à la formation professionnelle, doivent faire une demande d'aide auprès de l'organisme de formation de la fédération française d'escrime en remplissant un dossier spécifique. Le montant de cette aide est au maximum de 50% du coût pédagogique de la formation et sera attribué en fonction des éléments fournis.

*Formation enregistrée sous le n°*

## **Organisation détaillée de la formation en alternance**

Il est rappelé que le centre de formation d'un stagiaire ne peut être en même temps son lieu d'alternance. Le temps de travail en centre est de 604h et de 350h minimum en structure.

Le choix de placer les candidats dans une alternance régulière et harmonieuse entre les périodes de formation en centre, et leurs interventions en structure d'accueil nous permettent de voir les stagiaires s'aguerrir au fur et à mesure de leur formation sur les domaines suivants :

- Connaissance du club,
- Connaissance de l'environnement institutionnel du club,
- Reconnaître les différents publics qui fréquentent une salle d'armes (aspiration, besoin, motivation, conduite motrice, etc....)
- Pratiquer en compétition les trois armes,
- Arbitrer aux trois armes.
- Être capable d'organiser des épreuves à caractère pré compétitif au sein de la structure d'accueil,
- S'occuper du matériel d'escrime : équipements individuels de protection, équipements collectifs, équipements électriques ;
- Informer, préparer et accompagner en compétition ;
- Travailler en pédagogie individuelle et collective aux trois armes.
- Mener à bien son projet d'action dans la structure.

### **La formation en centre**

La formation en centre se déroule principalement aux CREPS de Wattignies durant 12 stages de formation de 4 jours sur 12 mois du 15 janvier 2024 au 05 décembre 2024.

### **La formation en structure**

Il est prévu un temps minimum de 35 heures de travail dit « en alternance » entre les différents stages au Creps de Wattignies, sur les 12 mois de présence en structure. Période de 3 à 4 semaines en moyenne. Ce volume horaire doit permettre de travailler en structure :

- 30 heures par arme dont 20 heures de pédagogie collective et 10 heures de pédagogie individuelle.
- 5 heures pour la gestion et l'entretien du matériel, la présence lors des réunions institutionnelles : ligue, comité départemental, CDOS, CROS, Mairie, etc.

Viens s'ajouter à ce volume horaire, le travail personnel fourni par le stagiaire dans le cadre des trois projets qu'il doit mener durant sa formation :

- Projet d'animation.

Ce volume peut aller à la hausse en fonction du contrat de travail passer dans le club.

### **Le tutorat**

Le tuteur doit accompagner le travail du stagiaire. Son implication dans la formation du stagiaire est une des clés de sa réussite.

- Le tuteur est mis en copie de l'ensemble des échanges entre l'institut et le stagiaire. Le responsable pédagogique de l'IFFE contact 2 fois au minimum dans l'année le tuteur et davantage en cas de difficulté.
- Le tuteur est destinataire des bilans intermédiaires des conseils de promotion

Déclaration d'activité enregistrée sous le no .11930604693  
auprès du Préfet de la région Ile de France  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

**IFFE BPJEPS ESCRIME**

**Ruban pédagogique BPJEPS 2**

2023	Septembre				Octobre				Novembre					H cours	H alternance
	semaine 1	semaine 2	semaine 3	semaine 4	semaine 5	semaine 6	semaine 7	semaine 8	semaine 9	semaine 10	semaine 11	semaine 12	semaine 13		
	04/09/2023	11/09/2023	18/09/2023	25/09/2023	02/10/2023	09/10/2023	16/10/2023	23/10/2023	30/10/2023	06/11/2023	13/11/2023	20/11/2023	27/11/2023		
			<b>Ouverture des inscriptions</b>								<b>Clôture des inscriptions</b>		<b>Positionnement 30-nov</b>		
2024	Décembre				Janvier				Février						
	semaine 14	semaine 15	semaine 16	semaine 17	semaine 1	semaine 2	semaine 3	semaine 4	semaine 5	semaine 6	semaine 7	semaine 8	semaine 9		
	04/12/2023	11/12/2023	18/12/2023	25/12/2023	01/01/2024	08/01/2024	15/01/2024	22/01/2024	29/01/2024	05/02/2024	12/02/2024	19/02/2024	26/02/2024		
							Stage Sabre du 15 au 18 Janvier Wattignies		Stage Fleuret du 29/01 au 1er février			Stage Epee du 19 au 22 février	Stage COHA du 26 au 29 février		
H cours centre															128
H alternance								10		10	10				30
H distanciel					8			8		8	8				32
	Mars				Avril				Mai						
	semaine 10	semaine 11	semaine 12	semaine 13	semaine 14	semaine 15	semaine 16	semaine 17	semaine 18	semaine 19	semaine 20	semaine 21	semaine 22		
	04/03/2024	11/03/2024	18/03/2024	25/03/2024	01/04/2024	08/04/2024	15/04/2024	22/04/2024	29/04/2024	06/05/2024	13/05/2024	20/05/2024	27/05/2024		
				Stage Sabre du 25 au 28 Mars Wattignies		Stage Fleuret du 8 au 11 avril Wattignies					Stage Epee du 13 au 16 mai Wattignies				
H cours centre															96
H alternance	10	15	15		15		10	15	10	15		15	15		135
H distanciel	8	8	8		8		8	8	8	8		8	8		80
	Juin				Juillet				Août						
	semaine 23	semaine 24	semaine 25	semaine 26	semaine 27	semaine 28	semaine 29	semaine 30	semaine 31	semaine 32	semaine 33	semaine 34	semaine 35		
	03/06/2024	10/06/2024	17/06/2024	24/06/2024	01/07/2024	08/07/2024	15/07/2024	22/07/2024	29/07/2024	05/08/2024	12/08/2024	19/08/2024	26/08/2024		
				Stage pédagogique du 24 au 27 Juin Wattignies											
H cours centre															32
H alternance	15	15	15												45
H distanciel	8	8	10										4		30
	Septembre				Octobre				Novembre						
	semaine 36	semaine 37	semaine 38	semaine 39	semaine 40	semaine 41	semaine 42	semaine 43	semaine 44	semaine 45	semaine 46	semaine 47	semaine 48		
	02/09/2024	09/09/2024	16/09/2024	23/09/2024	30/09/2024	07/10/2024	14/10/2024	21/10/2024	28/10/2024	04/11/2024	11/11/2024	18/11/2024	25/11/2024		
	Stage Sabre du 2 au 5 septembre Wattignies								Stage Fleuret du 28 au 31 octobre Wattignies			Stage Epee du 18 au 22 novembre Wattignies			
H cours centre															96
H alternance		15	10	15	15	15	15	15		15	15		10		140
H distanciel		8	8	8	8	8	8	8		8	6		8		78
	Décembre														
	semaine 49	semaine 50	semaine 51	semaine 52											
	02/12/2024	09/12/2024	16/12/2024	23/12/2024											
	Stage Sabre du 2 au 6 décembre Wattignies														
H cours centre															32
H alternance															0
H distanciel															0
													Heures Peda	604	
													Heures Alternan	350	
													Total	954	

## TESTS D'ENTREE

Les tests se dérouleront le 30 novembre 2023, au CREPS de Wattignies.

Ils se composent :

- Des tests des exigences préalables (TEP)
- Des tests de sélections
- Du positionnement

### Modalités des tests d'exigences préalables pour l'entrée en formation

- Le candidat réalise 3 assauts en cinq touches de trois minutes maximum
- Le candidat arbitre un assaut en cinq touches de trois minutes maximum dans l'arme de son choix
- Le candidat prend une leçon individuelle de dix minutes maximum dans l'arme de son choix

### Le candidat titulaire de l'un des diplômes suivants est dispensé des TEP :

- Le diplôme fédéral d'éducateur escrime
- Le CQP escrime
- Le certificat de spécialisation « escrime » associé aux spécialités du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.
- Est également dispensé de cette vérification, le sportif de haut niveau en escrime inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L.221-2 du code du sport.

Les candidats en situation de handicap sont invités à nous contacter en amont de l'inscription pour mettre en place un parcours spécifique dans la mesure du possible.

■ Dates et lieu :

**30 novembre 2023 au CREPS de Wattignies**

## CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné ..... , Docteur en médecine, certifie

que Madame, Mademoiselle, Monsieur (1)

.....

Né(e) le..... à .....

Ne présente aucune contre-indication

### A LA PRATIQUE ET A L'ENSEIGNEMENT DE L'ESCRIME

Fait à....., le.....

Cachet et signature du praticien

(1) Rayer les mentions inutiles